

PREAMBULE

La société **LMS Factory**, société par actions simplifiée au capital de 30.000 €, immatriculée au RCS de Versailles sous le n°828 290 122, dont le siège social est situé 1401 Avenue de la Grande Halle à Buchelay (78200), édite des solutions numériques dans le domaine des ressources humaines, de l'enseignement et de la formation. En outre, LMS Factory fournit des prestations d'intégration, d'hébergement, de support et maintenance et de formation liées à ses solutions numériques. Après avoir pris connaissance des caractéristiques des produits et services de LMS Factory et s'être assuré de leur adéquation avec ses besoins professionnels et son infrastructure informatique, le Client a souhaité passer commande dans les conditions des présentes. La signature du Devis de LMS Factory par le Client ainsi que tout téléchargement en ligne d'un Logiciel emporte acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales.

1. DEFINITIONS

Les termes débutant par une majuscule, utilisés au singulier ou au pluriel, auront la signification qui leur est donnée ci-après.

Conditions Générales : désigne les présentes conditions générales.

Contenu : désigne un contenu d'apprentissage élaboré par le Client, hébergé sur la Plateforme. Un Contenu peut inclure des fichiers texte, audio, photo, vidéo, graphiques, base de connaissances, fiches de cours, parcours et tests d'apprentissage, scores, etc. et est sous la responsabilité exclusive du Client.

Contrat : désigne l'ensemble constitué des Conditions Générales et le cas échéant du Devis signé par le Client et retourné à LMS Factory, à l'exclusion de tout autre document.

Devis : désigne le document adressé par LMS Factory exposant les Services et/ou Logiciels commandés et leurs prix en fonction de l'Offre retenue et les options commandées. Le Devis peut comporter une note de cadrage décrivant les modalités des Services et/ou une proposition commerciale émise par LMS Factory, qui intègrent le Devis et ont valeur contractuelle.

Données : désigne les données et fichiers du Client, susceptibles de comporter des données personnelles.

Plateforme : désigne la plateforme de gestion de contenus d'apprentissage en ligne (« *learning management system* ») proposée par LMS Factory en mode distant, hébergée et maintenue par LMS Factory ou hébergée par le Client selon stipulations du Devis. La Plateforme inclut le Moteur, et le cas échéant les Plugins commandés par le Client.

Plugins : désigne les modules fonctionnels fournis par LMS Factory, impérativement utilisés en lien avec le Moteur. Les Plugins sont la propriété de LMS Factory. Leurs fonctionnalités sont décrites au Devis ou sur le Site. Selon les stipulations du Devis, un Plugin est fourni dans le cadre d'une Licence libre ou dans le cadre des présentes.

Incident : désigne un dysfonctionnement ou une indisponibilité de la Plateforme, rendant son utilisation non-conforme à la documentation applicable.

Jour et/ou Heure ouvré(es) : désigne les jours ouvrés de la semaine du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 hors jours fériés français, et hors jours exceptionnels non travaillés chez LMS Factory signalés sur son Site.

Licence : désigne la concession par LMS Factory au Client du droit d'utiliser la Plateforme et/ou un ou plusieurs Logiciels. La Licence peut être une licence libre ou une licence commerciale selon les indications de l'article 6.2 et les renvois inclus au sein des présentes Conditions Générales. Ces Licences sont expressément incorporées au Contrat et le Client s'engage à les respecter.

Livable : désigne tout élément (logiciel, documentaire, graphique, etc.) réalisé par LMS Factory spécifiquement pour le Client dans le cadre d'un Service de personnalisation.

Logiciel : désigne les solutions éditées par LMS Factory, dont le Moteur ainsi que tout Plugin, interface, ou logiciel développé par LMS Factory ou un tiers. Les Logiciels incluent les logiciels suivants soumis aux Licences auxquelles il est ici renvoyé : [BigBlueButton](#), [Intelliboard](#), [SMTP2GO](#) et [Moodle App](#).

Maintenance : désigne les diligences de support et la correction d'éventuels Incidents de la Plateforme.

Message : désigne tout contenu conçu, traité, envoyé ou reçu par le Client via la messagerie si le Service en inclut une.

Métriques : décrit les métriques applicables à l'utilisation de la Plateforme et des Services ainsi qu'à leur facturation, stipulées au Devis ou sur le Site. Les Métriques peuvent comprendre par exemple (i) un nombre d'Utilisateurs actifs, (ii) un nombre d'Utilisateurs simultanés par classe virtuelle, (iii) un nombre de classes virtuelles par mois, sans que cette liste soit limitative.

Moteur : désigne le Logiciel *Moodle* socle de la Plateforme, expressément soumis à la [licence libre GPL 3.0](#).

Niveaux de Service : désigne les engagements de disponibilité et de qualité de service décrits à l'annexe « Niveaux de Service » ou au Devis.

Offre(s) : désigne les différentes offres commerciales de LMS Factory présentées sur son Site et celle sélectionnée au Devis, en fonction des Métriques, de la durée d'abonnement, etc.

Prérequis : désigne les préconisations de configuration fournies par LMS Factory.

Service(s) : désigne toute prestation commandée à LMS Factory par le Client dans un Devis. Les Services peuvent comprendre notamment des prestations (i) de paramétrage initial et personnalisation de la Plateforme, (ii) d'installation de serveurs dédiés et création d'instances du Moteur, (iii) d'intégration de Logiciels avec la Plateforme, (iv) d'hébergement et de Maintenance de la Plateforme, (v) d'interfaçage de la Plateforme avec des logiciels tiers ou bases de données du Client, (vi) de réservation de noms de domaine, (vii) de messagerie électronique, (ix) de formation des Utilisateurs internes du Client, selon stipulations du Devis.

Site : désigne les sites web LMS Factory disponibles aux URL suivantes : <https://www.lmsfactory.com/> (pour la Plateforme) et <https://moofactory.fr/> (pour les Plugins).

Système d'information : désigne l'ensemble des ressources matérielles, logicielles et réseau du Client. Le Système d'information inclut les logiciels tiers du Client. Son Système d'Information demeure sous la responsabilité exclusive du Client.

Territoire : désigne la zone géographique sur laquelle le Client est autorisé à utiliser la Plateforme, stipulée au Devis.

Utilisateurs : désigne les personnes expressément habilitées par le Client pour bénéficier d'un accès à la Plateforme. On distingue les Utilisateurs internes du Client (gestionnaires et administrateurs membres de son personnel utilisant le backoffice de la Plateforme) et les Utilisateurs externes du Client (enseignants, apprenants ou clients finaux utilisant le front-office de la Plateforme). Les Métriques précisent les types et nombre d'Utilisateurs autorisés. Le Client détermine sous sa responsabilité les rôles de ses Utilisateurs au sein de son instance.

2. OBJET

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les termes et modalités applicables à la fourniture de la Plateforme aux fins de publication et d'utilisation des Contenus par le Client et les Utilisateurs, et le cas échéant des Plugins et/ou des Services fournis par LMS Factory.

3. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les Parties et annule et remplace tous documents antérieurs conclus entre elles sur le même objet. Les documents contractuels sont par ordre de priorité décroissant :

- (i) Le Devis signé par le Client et reçu par LMS Factory dans les conditions de l'article « Commandes » et ses éventuelles annexes,
- (ii) Les présentes Conditions Générales et leurs annexes « Niveaux de Service » et « Protection des données personnelles ».

En cas de contradiction, le document de rang supérieur prévaut.

LMS Factory est susceptible de modifier les Conditions Générales à tout moment. LMS Factory en informe sur son Site le Client, qui pourra soit poursuivre l'utilisation du Service dans les nouvelles conditions, soit résilier le Contrat par

écrit recommandé moyennant l'observation d'un préavis de trois (3) mois. Ce dernier cas échéant, LMS Factory procède au remboursement de toute redevance qui aurait été payée à l'avance par le Client pour la durée du Contrat non effectuée au-delà du terme du préavis susmentionné.

4. DUREE

Le Contrat entre en vigueur à la date de réception par LMS Factory du Devis signé par le Client, pour la durée initiale ferme stipulée au Devis. L'abonnement à la Plateforme et aux Services d'hébergement et de Maintenance associés est facturé à compter de la date de mise à disposition de la Plateforme. L'abonnement est ensuite renouvelé automatiquement pour une durée indéterminée, chaque Partie pouvant résilier le Contrat à tout moment moyennant (i) l'envoi d'un courrier recommandé notifiant la résiliation et (ii) le respect d'un préavis d'un (1) mois. Les engagements dont la nature le requiert (confidentialité, propriété intellectuelle) se prolongent au-delà du terme du Contrat.

5. COMMANDE

La commande est effectuée par acceptation du Devis. Les Plugins peuvent également être commandés sur le Site par acceptation des présentes. Le Devis est valable pour une durée d'un mois, le Client devant le renvoyer signé à LMS Factory par voie postale ou email avant l'expiration de ce délai. À défaut, LMS Factory n'est tenue d'aucune obligation à l'égard du Client. En cas de téléchargement de Logiciel depuis le Site sans Devis, le Contrat est formé dès ledit téléchargement.

LMS Factory peut proposer sur le Site une Offre d'essai de la Plateforme ou des Plugins. Le cas échéant, les droits d'utilisation sont ouverts pendant la seule durée d'essai et résiliés à son terme, sauf si le Client passe commande d'une Offre ferme avant l'échéance de l'Offre d'essai. Aucun Niveau de Service ni engagement de disponibilité n'est opposable à LMS Factory pendant les Offres d'essai.

6. FOURNITURE DES SERVICES / LICENCES

6.1 Généralités

Les modalités spécifiques à chaque type de Services et de Licences sont définies au Devis ou à la note de cadrage (notamment selon les Services : Prérequis, conditions de délivrance, délais, méthode de développement, procédures de recette et éventuelle remise de codes sources).

LMS Factory s'engage à fournir les Licences et/ou les Services commandés conformément aux règles de l'art, dans les délais indicatifs stipulés au Devis et selon une obligation générale de moyens. Toutefois compte tenu du caractère technique des Services et du rôle joué par le Client dans leur exécution dont ses obligations de collaboration, en aucun cas un éventuel retard de LMS Factory ne donne lieu à l'application de pénalité ou minoration de facture, ce que le Client reconnaît.

Si le Client passe commande de Services, la note de cadrage fournie par LMS Factory comprend l'exposé des éléments à fournir par le Client (éléments graphiques du Client, identité du ou des administrateurs, champs des formulaires à créer, modalités d'envoi des Contenus à héberger, logiciels tiers avec lesquels interfacier la Plateforme, etc.). Tout retard du Client dans la transmission des éléments ou non-conformité aux Prérequis exonère LMS Factory de toute responsabilité.

Le Client effectue la recette des Livrables et/ou des Logiciels fournis par LMS Factory afin de vérifier leur conformité à leur description au Devis. Sauf délai spécifique expressément accepté par LMS Factory, le Client dispose d'un délai de cinq (5) Jours à compter de la remise des Logiciels ou Livrables pour notifier par écrit à LMS Factory les éventuelles non-conformités qu'il a identifiées, LMS Factory s'engageant à y remédier dans les meilleurs délais. À défaut d'une telle notification dans ce délai, la recette est acquise de plein droit. Toute utilisation du Service ou mise en production des Logiciels et/ou Livrables vaut recette sans réserve. Les Services et Licences dont le résultat n'est pas matérialisé par la remise d'un Livrable sont réputés acceptés au fur et à mesure de leur réalisation par LMS Factory, sauf remarques écrites exprimées par le Client dans un délai de cinq (5) Jours à compter de leur exécution.

Le Client s'engage en toute hypothèse à respecter les obligations de paiement définies à l'article « Conditions Financières ».

6.2 Droits d'utilisation de la Plateforme et des Plugins

A compter de l'ouverture par LMS Factory de l'accès du Client à la Plateforme, LMS Factory concède au Client un droit d'utilisation de la Plateforme, personnel, non exclusif, incessible et intransmissible, aux fins d'utilisation par ses Utilisateurs uniquement, incluant la création des comptes d'Utilisateurs, et le chargement et l'utilisation de ses Contenus. Le droit d'utilisation est concédé pour le Territoire et la durée stipulés au Devis.

A compter de son téléchargement par le Client sur le Site, LMS Factory concède au Client un droit d'utilisation du Plugin, personnel, non exclusif, incessible et intransmissible, pour la durée des droits de propriété intellectuelle applicables et pour le nombre d'instances du Moteur convenu au Contrat uniquement, aux fins d'utilisation par ses Utilisateurs uniquement, incluant le chargement et l'utilisation de ses Contenus. Au-delà de l'expiration du Contrat, le Plugin ne fait plus l'objet du Service de Maintenance et le Client fait son affaire de la maintenance dudit Plugin. Au terme du Contrat au plus tard, LMS Factory transmet au Client les codes sources (i) de l'instance du Moteur dont il disposait auprès de LMS Factory dans le cadre du Contrat incluant les codes sources des Plugins commandés, (ii) du répertoire *moodledata* et (iii) de la copie de sa base de Données, à l'exclusion de tout autre élément de la Plateforme.

L'utilisation de la Plateforme et des Logiciels (dont les Plugins) s'entend de leur utilisation par les Utilisateurs désignés par le Client, dans la limite de l'éventuel nombre d'Utilisateurs stipulé au Devis, dans le cadre de ses besoins professionnels et aux fins de chargement et d'utilisation des Contenus. En conséquence, sous réserve des Licences applicables au Moteur *Moodle*, au Logiciel *BigBlueButton* et aux autres Logiciels signalés à l'article « Définitions », toute autre utilisation de la Plateforme ou des Logiciels non expressément autorisée par LMS Factory est interdite. À ce titre, le Client s'interdit et interdit aux Utilisateurs de procéder à (i) toute reproduction provisoire ou permanente de tout ou partie de la Plateforme, (ii) tout accès ou tentative d'accès aux Logiciels, (iii) toute décompilation ou ingénierie inverse de la Plateforme ou des Logiciels notamment en vue de la création d'un service ou logiciel similaire, (iv) tout interfaçage ou intégration avec d'autres services ou logiciels sans autorisation préalable de LMS Factory, (v) toute diffusion, distribution, mise à disposition gratuite ou payante de la Plateforme ou des Logiciels au bénéfice d'une autre entreprise ou administration, du public ou de tiers, (vi) toute adaptation ou modification de la Plateforme ou des Logiciels quelle qu'elle soit, et (vii) toute introduction ou tentative d'introduction frauduleuse ou non autorisée sur l'infrastructure d'hébergement. De même, sont interdites l'extraction ou la réutilisation d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle des bases de données techniques nécessaires au fonctionnement de la Plateforme. Cependant, dans le cas où un Logiciel fourni par LMS Factory fait l'objet d'une Licence libre ou d'une Licence spécifique comme indiqué à l'article « Définitions », celle-ci régit les droits et obligations du Client qui s'engage à s'y conformer en tous points. A cet égard, le Moteur *Moodle*, et le Logiciel *BigBlueButton* permettant la fourniture des classes virtuelles, sont soumis aux Licences libres auxquelles il est renvoyé depuis l'article « Définitions ». En outre, certains Logiciels sont fournis par des éditeurs tiers dont le Logiciel *IntelliBoard* permettant la fourniture de reporting et tableaux de bord. Le cas échéant, le Client doit accepter leurs conditions générales d'utilisation à la première connexion et s'engage à les respecter.

7. HEBERGEMENT

7.1 Généralités

Par défaut, la Plateforme fait l'objet du Service d'hébergement fourni par LMS Factory dans les conditions du présent article 7. Par exception, l'hébergement de la Plateforme et des Données et Contenus peut être effectué par le Client sur sa propre infrastructure ou celle de son hébergeur, si le Devis le prévoit expressément. Le cas échéant, le Devis prévoit le Service d'installation de la Plateforme par LMS Factory. LMS Factory exclut dès lors toute responsabilité ou garantie relative à la disponibilité de la Plateforme ainsi qu'à la sécurité des Données et Contenus, ces mesures relevant de la seule responsabilité du Client et de son hébergeur. Le Service d'hébergement s'entend de l'allocation par LMS Factory ou son sous-traitant de ressources au sein de l'infrastructure d'hébergement.

En cas de fourniture d'une messagerie dans le cadre du Service, celle-ci s'entend de la fourniture des boîtes emails et noms de domaine commandés. Le Client est seul responsable du contenu des Messages et de leurs émetteurs et destinataires.

Aux seules fins d'exécution du Service, le Client concède expressément à LMS Factory le droit personnel, non-exclusif, non cessible et gratuit de reproduire les Données, Messages et Contenus du Client sur l'infrastructure d'hébergement utilisée par LMS Factory, pendant la durée du Contrat et pour le monde entier.

7.2 Dimensionnement de la Plateforme

Le bon fonctionnement de la Plateforme est conditionné par le respect par le Client des Métriques convenues dans l'Offre. Aucun Niveau de Service n'est opposable à LMS Factory en cas de dépassement des Métriques par le Client. Le Service est conçu pour absorber d'éventuels pics d'activité mais pas une hausse significative ou répétée de la volumétrie des accès, Données ou Contenus. En cas de dépassement d'une Métrique, LMS Factory facture l'excédent d'infrastructure consommé ou l'Offre supérieure applicable, selon le barème en vigueur, lors de la facturation suivante ou dans une facture spécifique, que le Client s'engage à

régler dans les conditions stipulées à l'article « Conditions Financières ». En cas de dépassement de Métrique prévisible ou demandée par le Client, celui-ci en informe sans délai LMS Factory afin que celle-ci puisse anticiper l'adaptation de l'infrastructure et de la redevance de l'Offre correspondante.

7.3 Personnalisation de la Plateforme

Selon les stipulations du Devis, LMS Factory peut mettre en œuvre des Services (i) de personnalisation graphique de la Plateforme, (ii) d'accompagnement au paramétrage de la Plateforme, (iii) de développement de formulaires de création des comptes Utilisateurs, (iv) d'interfaçage de la Plateforme avec des logiciels tiers du Client ou (v) de développement de Plugins spécifiques. Les Services de personnalisation de la Plateforme sont effectués dans les termes et limites stipulés à l'article 6 ci-avant. Le Client est seul responsable des logiciels tiers et de tout élément (notamment graphique) fourni à LMS Factory aux fins de personnalisation de la Plateforme.

Par défaut, tout développement logiciel (y compris en cas d'interface logicielle ou de Plugin spécifique) demeure la propriété de LMS Factory et fait l'objet d'un droit d'utilisation dans les termes et limites de la Licence concédée sur la Plateforme à l'article 6.2, sauf en cas de cession expresse stipulée au Devis moyennant le complet paiement du prix correspondant par le Client.

7.4 Formation

Selon les stipulations du Devis, LMS Factory peut fournir un Service de formation à l'utilisation de la Plateforme. Le Devis indique le nombre de sessions de formation et leurs thématiques. Toute session de formation annulée par le Client moins de cinq (5) jours ouvrés avant sa date reste due par le Client.

7.5 Chargement des Données et Contenus du Client

Le Client détermine seul les Données et Contenus à charger sur la Plateforme, dont l'objet et la durée des parcours d'apprentissage et modalités de validation des parcours. Le chargement des Données et Contenus du Client est effectué par ses soins et sous sa responsabilité. Le Client est responsable du maintien à jour de ses Données et Contenus. LMS Factory dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement ou ralentissement imputable aux Données ou Contenus du Client. En cas de stockage ou traitement d'une Donnée ou d'un Contenu corrompu ou susceptible de porter atteinte à l'intégrité de l'infrastructure d'hébergement ou des données ou actifs de ses autres clients, LMS Factory peut suspendre le Service et/ou supprimer la Donnée ou le Contenu litigieux sans préavis, sans indemnité pour le Client et sans préjudice des dommages et intérêts que LMS Factory peut réclamer au Client. Dans tous les cas, le Client est seul responsable de la sécurisation de son Système d'Information et de ses accès web.

7.6 Disponibilité de la Plateforme

LMS Factory s'efforce d'assurer la disponibilité de la Plateforme 7j/7 24h/24, seules les sondes de LMS Factory ou de son sous-traitant faisant foi. Dans tous les cas, la mesure de la disponibilité de la Plateforme est exclusive (i) des plages de maintenance préventive ou évolutive planifiées de la Plateforme ou de l'infrastructure d'hébergement, (ii) des cas de force majeure et (iii) des éventuelles modifications de la Plateforme commandées par le Client. En outre, le Client est averti des aléas techniques inhérents à l'internet et des ralentissements ou interruptions d'accès qui peuvent en résulter. De plus le Client et chaque Utilisateur est seul responsable de l'effectivité de sa propre connexion web. En conséquence, LMS France ne peut en aucun cas fournir de garantie de disponibilité totale ou permanente de la Plateforme, ce que le Client reconnaît.

7.7 Accès des Utilisateurs

La date prévisionnelle d'ouverture de la Plateforme est stipulée au Devis. Les Utilisateurs accèdent à la Plateforme, le cas échéant dans la limite du nombre d'Utilisateurs définis au Devis selon l'Offre. L'ouverture des comptes Utilisateurs du Client est mise en œuvre par le Client sous sa responsabilité ou par LMS Factory, selon les indications du Devis. LMS Factory envoie au Client les codes d'accès définis pour l'administrateur désigné en son sein par le Client, lequel définit et renouvelle sous sa responsabilité les codes d'accès des Utilisateurs. À chaque connexion, l'Utilisateur indique ses codes qui sont strictement personnels et confidentiels. Toute perte ou vol des codes de l'administrateur doit être signalé sans délai par le Client afin que LMS Factory les invalide. En toute hypothèse, le Client est seul responsable de tous accès et actions effectués au moyen des codes attribués par LMS Factory ou générés par le Client. LMS Factory dégage toute responsabilité en cas de divulgation intentionnelle ou non des mots de passe. Le cas échéant, LMS Factory pourra facturer au Client la régénération de nouveaux mots de passe. La facturation de l'abonnement à la Plateforme débute à l'ouverture de l'accès du Client.

7.8 Sécurité de la Plateforme

LMS Factory met en place des mesures de sécurité (contrôles d'accès à l'infrastructure, protections physiques et logicielles) conformes aux standards en vigueur contre les accès non autorisés ou les atteintes aux Données et Contenus. LMS Factory ou son sous-traitant assure le verrouillage logiciel et physique de

l'infrastructure d'hébergement. LMS Factory tient la description de ces mesures à la disposition du Client sur demande.

7.9 Sauvegarde des Données et Contenus

Par défaut et sauf stipulation contraire au Devis, le Service inclut la sauvegarde des Données effectuée tous les jours au sein d'un centre d'hébergement distant et conservée deux (2) mois maximum. Les archivages créés par LMS Factory sont incrémentaux, sans historique multiple.

8. MAINTENANCE DE LA PLATEFORME

8.1 Généralités

Sauf stipulation contraire dans le Devis ou si un Logiciel est concédé dans le cadre d'une Licence libre, LMS Factory se réserve l'exclusivité de la Maintenance de la Plateforme et des Logiciels conformément à l'article L.122-6-1° al. 2. En outre LMS Factory est libre de faire évoluer ses Logiciels et Services de manière discrétionnaire, et s'engage à ce que cette évolution n'entraîne aucune régression fonctionnelle significative de la Plateforme.

8.2 Signalement d'Incident

En cas d'Incident grevant l'utilisation normale de la Plateforme, l'Incident est signalé par le Client par email ou via l'outil de ticketing aux coordonnées indiquées par LMS Factory. Les signalements du Client sont pris en compte aux Jours et Heures ouvrés indiqués à l'article 1 des présentes, sauf si le Devis stipule des plages horaires différentes. Les Niveaux de Service sont calculés sur la base de ces plages horaires ouvrées. Le Client est tenu d'indiquer l'ensemble des circonstances dans lesquelles l'Incident s'est produit. Seuls les Incidents reproductibles par LMS Factory sont susceptibles de diagnostic et de correction et pris en compte dans la mesure des Niveaux de Service.

8.3 Maintenance corrective

Les interventions de Maintenance sont réalisées par LMS Factory ou son sous-traitant. En cas d'Incident rendant la Plateforme inaccessible ou non-conforme, LMS Factory fait ses meilleurs efforts pour rétablir l'accès ou le bon fonctionnement dans les meilleurs délais. LMS Factory peut déployer une solution de contournement. Si la cause de l'Incident n'est pas imputable au Service, LMS Factory facture le temps de diagnostic et de rétablissement au taux applicable au jour du signalement.

Par ailleurs, le Client reconnaît la nécessité d'interruption de l'accès à la Plateforme aux fins de mise à jour et de maintien en conditions opérationnelles. En aucun cas LMS Factory ne peut être tenue responsable de l'indisponibilité de la Plateforme en résultant. LMS Factory privilégie les plages de basse utilisation mais ne fournit aucune garantie d'accessibilité permanente de la Plateforme.

8.4 Evolution de la Plateforme

La Maintenance de la Plateforme inclut son évolution éditoriale telle que discrétionnairement décidée et implémentée par LMS Factory sur son infrastructure. Le cas échéant, l'évolution de la Plateforme est faite à fonctionnalités et performances globalement constantes pour le Client. Le Moteur fait l'objet de 2 mises à jour majeures et de 2 mises à jour mineures (sécurité) par an. L'évolution de la Plateforme exclut toute adaptation aux besoins spécifiques du Client, sauf en cas de Devis accepté.

8.5 Exclusions

LMS Factory ne peut être tenue responsable, au titre de la Plateforme (en ce compris les Logiciels), de son hébergement ou de sa Maintenance, de tout Incident lié à : (i) une panne matérielle ou logicielle d'un ou plusieurs éléments du Système d'Information du Client ou d'un Utilisateur ; (ii) une Donnée, un Contenu ou un Message du Client ; (iii) un logiciel tiers avec lequel la Plateforme est interfacée ; (iv) un paramétrage de la Plateforme effectué par le Client ou un tiers ; (v) un refus du Client de collaborer avec LMS Factory dans la résolution des Incidents ; (vi) une utilisation de la Plateforme non conforme à sa destination ou à sa documentation ; (vii) une incompatibilité entre la Plateforme et des matériels informatiques mis en œuvre par le Client sans validation préalable par LMS Factory ; (viii) une défaillance des réseaux de communications électroniques, ralentissement ou engorgement d'internet ; (ix) une contamination de l'infrastructure de LMS Factory ou du Système d'Information du Client ou d'un Utilisateur par un virus informatique ; (x) une intrusion frauduleuse dans l'infrastructure de LMS Factory ou dans le Système d'Information du Client ou d'un Utilisateur (attaque DDos ou autres), (xi) une blacklist tierce bloquant les noms de domaine ou emails du Client ou d'un Utilisateur, et plus généralement (xii) tout acte volontaire de dégradation, malveillance, sabotage, ou encore détérioration dû à un cas de force majeure. La Maintenance exclut également toute mise à niveau ou adaptation spécifique de la Plateforme à l'évolution du Système d'Information du Client, qui peut toutefois faire l'objet d'un Devis spécifique fourni par LMS Factory et validé par le Client.

9. CONDITIONS FINANCIERES

Les prix des Services et redevances des Licences ainsi que l'échéancier et/ou périodicité de paiement sont stipulés aux Devis, exprimés hors taxes, en euros, nets et sans escompte. Les éventuels frais de déplacement et de séjour des personnels de LMS Factory dans le cadre des Services sont facturés en sus aux frais réels.

L'adresse de facturation est l'adresse du siège social du Client. Sauf stipulation contraire, les factures sont payables à trente (30) jours à compter de la date de facture, par virement aux coordonnées bancaires communiquées par LMS Factory.

Pour certains Services ou Logiciels, le Client peut payer en ligne. Le cas échéant, le Client procède au paiement par application des présentes et des conditions contractuelles de paiement qui lui sont présentées sur le Site par LMS Factory. La commande n'est effective et traitée par LMS Factory qu'à compter de la confirmation du paiement.

Tous les prix et redevances sont révisibles chaque année au 31 décembre, par application de la formule « P1 = P0 (S1 / S0) ». Pour les besoins de la formule, « P1 » désigne le montant du prix ou de la redevance après révision, « P0 » désigne le montant du prix ou de la redevance initiale ou précédemment révisé, « S1 » désigne le dernier indice SYNTEC connu à la date de révision et « S0 » l'indice SYNTEC connu à la date de signature du Contrat ou lors de la dernière révision.

En toute hypothèse, tout retard de paiement entraîne l'application au Client (i) de l'indemnité forfaitaire légale pour frais de recouvrement, conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce, (ii) des frais supplémentaires qui seraient nécessaires au recouvrement de la créance, (iii) d'un intérêt de retard non libératoire à un taux égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, comptabilisé en jours à compter du premier jour de retard sur la date d'exigibilité de la facture et jusqu'au jour du paiement effectif. En cas de retard persistant de plus de quinze (15) jours calendaires au-delà de la date d'exigibilité d'une facture, toutes les factures émises par LMS Factory deviennent exigibles et LMS Factory peut suspendre les Services sans indemnité ni nouveau préavis, et/ou mettre en œuvre la résiliation du Contrat aux torts exclusifs du Client.

10. PROPRIETE INTELLECTUELLE

LMS Factory est et demeure seule titulaire de l'ensemble des droits relatifs aux Logiciels, aux Services et aux Livrables, ainsi que sur sa marque, son logo, son système informatique et l'ensemble de ses ressources. En aucun cas le Contrat ne peut avoir pour effet de transférer au Client quelque droit de propriété intellectuelle que ce soit sur les Logiciels et Livrables, sauf cas particulier d'une cession des droits de propriété intellectuelle sur un Livable expressément convenue dans un Devis, et sans préjudice des Licences libres applicables. Le Client s'engage à maintenir intacte toute mention de propriété intellectuelle figurant sur les Logiciels, Livrables et/ou leur documentation, et s'interdit plus généralement tout acte pouvant porter atteinte directement ou indirectement aux droits et à l'image de LMS Factory. Le Client prend vis-à-vis des Utilisateurs toutes les mesures utiles de formation, d'information et de prévention pour éviter toute atteinte aux droits de LMS Factory.

En outre, LMS Factory conserve tous enrichissements en termes de compétences techniques, expériences et savoir-faire qu'elle serait amenée à développer ou acquérir dans le cadre de l'exécution du Contrat et notamment dans le cadre des Services exécutés pour le Client.

Le Client est et demeure seul propriétaire de ses Contenus et Données, de ses propres marques et logos ainsi que de son propre Système d'Information. Le Client autorise LMS Factory à citer sa marque et son logo dans le cadre de la promotion de ses Services, et à les reproduire à titre de référence commerciale sur son matériel promotionnel notamment en ligne, à l'exclusion de toute autre utilisation.

11. GARANTIE DE JOUISSANCE PAISIBLE

LMS Factory garantit disposer des droits de propriété intellectuelle lui permettant de fournir les Logiciels et éventuels Livrables au Client. En conséquence, LMS Factory accepte de défendre et d'indemniser le Client dans les limites de l'article « Responsabilité », en cas de condamnation définitive liée à la réclamation d'un tiers alléguant que tout ou partie d'un Logiciel ou Livable contrefait ses droits d'auteur, sous réserve que le Client lui notifie immédiatement par écrit l'existence de la poursuite, fasse une demande pour sa défense, lui apporte sa totale coopération dans ladite défense et ne transige pas sans avoir au préalable recueilli l'accord écrit de LMS Factory.

Dans la mesure où le composant litigieux est avéré contrefaisant, LMS Factory pourra à son choix et à ses frais : (i) modifier le composant en cause de sorte que

le Logiciel ou Livable ne soit plus contrefaisant, (ii) remplacer le composant litigieux par un composant non contrefaisant aux fonctionnalités globalement équivalentes en performances, (iii) obtenir les droits d'utilisation pour que le Client puisse continuer à exploiter le Logiciel ou le Livable conformément aux termes du Contrat.

La présente garantie ne s'applique pas aux composants open source qui seraient intégrés ou utilisés au sein d'un Logiciel ou d'un Livable, et en particulier aux Logiciels sous Licence libre (dont le Moteur). Elle ne s'applique pas non plus dans tous les cas d'exclusion de maintenance et/ou de responsabilités stipulés au Contrat, et en toute hypothèse à toute action en contrefaçon résultant d'une utilisation, combinaison, modification, adaptation ou exploitation de la Plateforme, des Logiciels, Livrables ou Services non conforme à la documentation, au Contrat, ou non expressément autorisée au préalable par LMS Factory.

Le Client apporte à LMS Factory la présente garantie sur l'ensemble des éléments qu'il met à disposition de LMS Factory aux fins d'exécution du Contrat, en particulier (i) tout élément fourni par le Client aux fins de personnalisation graphique ou fonctionnelle de la Plateforme et (ii) les Données et Contenus chargés sur la Plateforme.

12. LIMITES D'UTILISATION

Le Client s'engage à ne charger et traiter via la Plateforme et les Services/Logiciels que des Données, Messages et Contenus professionnels et strictement licites. Le Client reconnaît que l'utilisation de la Plateforme, les actions de ses Utilisateurs et les Contenus publiés sont sous son contrôle et sa responsabilité exclusifs. Le Client s'engage à ce que les Contenus et Messages soit conforme à toutes législations, réglementations et conventions applicables dans les pays où la Plateforme est utilisée. Il incombe en particulier au Client de s'assurer que lui et ses Utilisateurs (i) respectent les présentes limitations d'utilisation du Service, (ii) n'utilisent la Plateforme qu'aux fins de charger et consulter des Contenus en lien avec la destination de la Plateforme, c'est-à-dire la publication et l'utilisation de module d'apprentissage en ligne, à l'exclusion de toute autre utilisation dont tout message de prospection commerciale ou de communication politique, et (iii) s'abstiennent de tout propos abusif ou malveillant, sous une fausse identité, constitutif de harcèlement, de contrefaçon des droits des tiers, de spamming ou d'atteinte à la vie privée notamment. Plus généralement, le Client s'interdit et interdit aux Utilisateurs toute utilisation de la Plateforme et des Services contraire au Contrat ou aux lois applicables, et notamment le chargement de tout Contenu ou Message contraire aux lois, aux règlements ou à l'ordre public, tout renvoi par des liens inclus à ses Messages ou Contenus ou son domaine vers des sites tiers comportant des contenus illicites, ainsi que l'envoi automatisé de courriels groupés ou de courriels non sollicités (spam). Le Service de messagerie électronique est limité à 20.000 envois automatisés par jour.

En conséquence, le Client tient LMS Factory indemne de toute action ou condamnation civile ou pénale liée à ses Données, Contenus et Messages. Le Client est seul responsable des Données et Contenus chargés sur la Plateforme, des traitements, instructions et procédures qu'il active, ainsi que des résultats obtenus. Il s'engage à ne pas faire un usage contraire à la réglementation applicable à ses activités professionnelles ou aux communications électroniques, ni apporter son concours à un tel usage.

Le Client s'interdit en outre d'utiliser la Plateforme pour héberger des Données de santé, et plus généralement, toute utilisation dans les domaines de l'industrie nucléaire ou biochimique, des risques sanitaires ou d'installations classées secret défense, LMS Factory dégageant toute responsabilité le cas échéant.

LMS Factory se réserve le droit d'interrompre immédiatement, sans préavis ni indemnité pour le Client, l'accès du Client à la Plateforme, aux Logiciels ou aux Services en cas d'utilisation non conforme au Contrat dont le présent article, ainsi qu'en cas de chargement de Donnée, Contenu ou Message susceptible de porter atteinte à l'intégrité des infrastructures de LMS Factory ou son sous-traitant.

13. COLLABORATION

En toute hypothèse, le Client est tenu d'une obligation de collaboration qui concourt à la bonne exécution des Services. A ce titre, le Client est notamment tenu de (i) désigner un interlocuteur unique auprès de LMS Factory, coordonnateur des demandes d'intervention et responsable de la mise en œuvre des instructions de LMS Factory, (ii) exprimer de façon claire et précise ses besoins, (iv) procéder sans délai à la réception des Licences, Services ou Livrables fournis, (v) assurer aux Utilisateurs un niveau de compétence et de formation permettant une utilisation de la Plateforme conforme à ses destination et documentation, (vi) fournir toute information, élément ou validation nécessaire aux prestations de LMS Factory, (vii) mettre à disposition de LMS Factory tout moyen matériel et humain utile à la délivrance des Licences et/ou Services, (viii) fournir et rappeler à chaque intervention de LMS Factory les éventuelles

procédures spécifiques (sécurité, accès, normes d'exploitation, etc.) en vigueur chez lui, (ix) permettre à LMS Factory ou ses sous-traitants l'accès à ses locaux, ses Données, son Système d'Information ou autres documents ou éléments utiles à l'exécution du Contrat, et (vi) procéder aux opérations de sauvegarde de ses Données et Contenus préalablement à toute intervention de LMS Factory.

14. CONFIDENTIALITE

Chacune des Parties s'oblige à tenir confidentielles toutes les informations de l'autre Partie qui auront été expressément et clairement désignées comme « confidentielles » par la Partie les divulguant. Par exception à ce qui précède, les codes sources des Logiciels et de la Plateforme (à l'exception des Logiciels sous Licence libre) ainsi que les stratégies de développement et roadmap logicielles de LMS Factory sont confidentiels même sans indication expresse. Chaque Partie s'engage notamment à (i) ne pas divulguer les informations confidentielles de l'autre Partie à un tiers quelconque, autre qu'à ses préposés ayant besoin de les connaître dans le cadre de leur fonction, et (ii) n'utiliser les informations confidentielles de l'autre Partie que pour exercer ses droits et obligations aux termes du Contrat. Nonobstant ce qui précède, aucune des Parties n'a d'obligation quelconque à l'égard d'informations qui (i) sont tombées dans le domaine public indépendamment d'une faute par la Partie les recevant, (ii) sont développées à titre indépendant par la Partie les recevant, (iii) sont connues de la Partie les recevant avant que l'autre Partie ne les lui divulgue, (iv) sont légitimement reçues d'un tiers non soumis à une obligation de confidentialité, ou (v) doivent être divulguées en vertu de la loi ou sur ordre d'un tribunal (auquel cas elles ne doivent être divulguées que dans la mesure requise et après en avoir prévenu par écrit la Partie les ayant fournies dans la mesure du possible).

Les obligations des Parties à l'égard des informations confidentielles demeurent en vigueur pendant la durée du Contrat et pendant une période de trois (3) ans après le terme du Contrat (sauf stipulation contraire au sein d'une Licence portant notamment sur les codes sources des Logiciels, qui demeurent confidentiels aussi longtemps que LMS Factory en décide). Chacune des Parties restituera toutes les copies des informations confidentielles de l'autre Partie dès la fin du Contrat, quelle qu'en soit la cause. Les Parties s'engagent à faire respecter ces dispositions par leur personnel intervenant dans le cadre du Contrat.

15. DONNEES PERSONNELLES

Au sens de la réglementation applicable, soit le Règlement européen de protection des données « RGPD » n°2016-679 et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, et dans la mesure où LMS Factory est amenée à traiter ou stocker des données à caractère personnel pour le compte du Client (notamment dans le cadre du Service d'hébergement), le Client constitue le « responsable de traitement » et LMS Factory constitue son « sous-traitant ». Dans ce contexte, le Client est susceptible de (i) remettre à LMS Factory pour les besoins des Services, et/ou (ii) de charger, traiter et faire héberger des données à caractère personnel via la Plateforme.

Il appartient au seul Client de déterminer les catégories de données personnelles collectées auprès des Utilisateurs et fournies à LMS Factory ou accessibles à celle-ci dans le cadre des Services. Les engagements de LMS Factory au titre de la protection des Données à caractère personnel du Client et des Utilisateurs sont stipulés à l'annexe « Protection des données personnelles ».

En aucun cas la responsabilité de LMS Factory ne peut être recherchée en cas de non-respect par le Client des obligations lui incombant en tant que responsable de traitement (dont la détermination de la base légale autorisant les traitements, l'information des personnes concernées ou encore les mesures organisationnelles et techniques de protection des données à caractère personnel du Client sur son propre Système d'Information), ni en cas de défaut de protection des données à caractère personnel dû à un cas d'exclusion de responsabilité de LMS Factory, à une instruction du Client ou à une action d'un Utilisateur quelle qu'elle soit.

16. RESPONSABILITE ET ASSURANCE

Chacune des Parties assume la responsabilité des conséquences résultant de ses fautes, erreurs ou omissions, causant un dommage direct à l'autre Partie. Le Client est responsable de tout manquement d'un Utilisateur au Contrat. La Plateforme ne constitue en aucun cas une source officielle de formation mais une solution informatique de gestion de Contenus de formation dont décide le Client.

De convention expresse, en cas de manquement significatif de LMS Factory à ses engagements contractuels, prouvé par le Client, LMS Factory n'est tenue que de la réparation des dommages directs et prévisibles du Client à l'exclusion des tiers. En conséquence, LMS Factory ne peut en aucun cas encourir de responsabilité au titre des pertes ou dommages indirects ou imprévisibles du Client, des Utilisateurs ou des tiers, ce qui inclut sans que cette liste soit limitative tout gain manqué,

perte, inexactitude ou corruption de données, préjudice commercial ou financier, perte de chiffre d'affaires ou de bénéfice, perte de clientèle, perte de chance, coût de l'obtention d'un service de substitution. En outre, LMS Factory ne peut en aucun cas être responsable d'une inadéquation entre les Logiciels et/ou Services et les besoins exprimés ou non du Client. Il appartient à celui-ci de prendre connaissance des caractéristiques fonctionnelles et techniques de la Plateforme et des Services de LMS Factory. La responsabilité de LMS Factory est également écartée en cas d'interruption d'un Service, de suspension d'accès ou de saisie de Contenus, Messages ou Données diligentée par une autorité administrative, de police ou de justice ou dans les cas prévus au Contrat.

En toute hypothèse, le montant de la responsabilité de LMS Factory, tous bénéficiaires, Utilisateurs et tous dommages confondus, est expressément limité au remboursement du montant des sommes effectivement payées par le Client au titre des douze (12) mois précédant la réclamation du Client effectuée par écrit. En cas de pénalités stipulées dans un Devis en lien avec un Niveau de service, celles-ci sont déduites du montant total d'indemnisation du Client. En cas de Licence d'essai, la responsabilité de LMS Factory ne peut être engagée. Les présentes stipulations répartissent le risque entre les Parties, qui déclarent que le prix convenu reflète cette répartition du risque et la limitation de responsabilité qui en résulte. Enfin, le Client renonce à tout recours contre LMS Factory au-delà d'une durée de deux (2) ans après la survenance d'un événement dommageable.

En cas de mise à disposition de la Plateforme à une ou plusieurs filiales du Client le cas échéant, selon stipulations du Devis, le Client signataire du Contrat est seul habilité à agir en responsabilité à l'égard de LMS Factory et à cet effet, se porte garant du respect de la présente clause par toute filiale bénéficiaire. Pour apprécier le préjudice subi du fait d'un manquement de LMS Factory à ses obligations contractuelles, il est fait application des stipulations cumulatives suivantes : (i) globalisation par le Client des préjudices du Client et de ses filiales bénéficiant de la Plateforme et des Services, et (ii) demande unique formulée par le Client qui fait son affaire de sa répartition entre ses filiales. Le Client garantit l'opposabilité à ses filiales des clauses du présent Contrat et se porte fort de leur respect par lesdites filiales.

En aucun cas LMS Factory ne peut être considérée comme éditeur ou producteur des Données/Contenus/Messages chargés ou traités par le Client ou les Utilisateurs via la Plateforme ou les Services. Le traitement des Données, Contenus et Messages effectué par les Utilisateurs est sous la seule responsabilité du Client. Il en va ainsi de tout Contenu, Donnée ou Message illicite ou corrompu, virus ou autre fichier dommageable chargé par le Client ou un Utilisateur ou reçu par lui d'un tiers expéditeur via un Service. LMS Factory dégage toute responsabilité en cas de dommage du Client ou d'un Utilisateur imputable à une Donnée, un Contenu, un Message ou une action ou omission du Client ou d'un Utilisateur, et se réserve le droit de poursuivre l'indemnisation de ses préjudices subi notamment en cas d'atteinte à l'intégrité de l'infrastructure de LMS Factory ou si sa responsabilité est poursuivie du fait des Contenus, Messages ou Données chargés ou traités par le Client.

Par ailleurs, il est rappelé que dans le cadre du Service d'hébergement, LMS Factory n'est tenue d'aucune obligation de surveillance générale des Contenus, Messages et Données. En revanche, conformément à l'article 6 de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004, LMS Factory est tenue (i) de conserver les données permettant d'identifier l'origine des connexions et Contenus publiés sur la Plateforme, notamment afin de les transmettre à toute autorité en faisant la demande, et (ii) de supprimer sans délai ni indemnité toute Donnée, Contenu ou Message signalé comme manifestement illicite.

Chaque Partie déclare avoir contracté une assurance couvrant ses propres risques liés à l'exécution du Contrat. Il appartient au Client de contracter, à sa charge et sous sa responsabilité, toute police d'assurance en liant avec ses activités, Contenus et Données, y compris s'agissant des prestations dont il passe commande.

17. RESILIATION

Sans préjudice des stipulations de l'article « Conditions financières » en cas de retard de paiement, le Contrat peut être résilié par une Partie en cas de manquement significatif de l'autre Partie à l'une de ses obligations contractuelles. Dans ce cas, la Partie lésée pourra mettre en demeure la Partie défaillante de remédier à son manquement dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception par la Partie défaillante d'une lettre recommandée avec accusé de réception envoyée par la Partie créancière de l'obligation, lettre visant expressément la présente clause et précisant qu'à défaut pour la Partie défaillante de satisfaire à son obligation dans le délai susmentionné, l'autre Partie est en droit de résilier le Contrat. Passé ce délai, le Contrat est immédiatement et de plein droit résilié aux torts de la partie défaillante, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés par la Partie lésée.

En cas de résiliation du Contrat aux torts de LMS Factory, celle-ci conserve les paiements précédemment encaissés et facture les Services et Livrables fournis jusqu'au terme du préavis. En cas de résiliation du Contrat aux torts du Client, LMS Factory conserve les paiements précédemment encaissés et facture l'ensemble des Services et Livrables convenus jusqu'au terme de la période contractuelle en cours.

LMS Factory peut par ailleurs résilier le Contrat sans préavis ni indemnité au Client (i) en cas de dissolution, de redressement sans continuation des contrats ou de liquidation judiciaire du Client, (ii) en cas de changement de contrôle du Client ou de cession des actifs concernés vers un tiers, (iii) en cas d'atteinte à la propriété intellectuelle de LMS Factory ou à l'intégrité de son infrastructure, ou (iv) en cas d'utilisation de la Plateforme ou d'un Service contraire aux interdictions stipulées à l'article « Limites d'utilisation ».

18. REVERSIBILITE

A l'échéance du Contrat ou en cas de résiliation pour quelque motif que ce soit, LMS Factory met le Client en mesure de récupérer ses Contenus et Données dans leur état de stockage à la date de la demande. Il appartient au Client de récupérer ses Données/Contenus durant les deux dernières semaines du Service, après quoi LMS Factory détruit toute copie sur ses serveurs, ce que le Client reconnaît. En outre, le Client obtient copie des éléments indiqués au 2^e paragraphe de l'article 6.2. Les Services ne comportent pas d'autre diligence de réversibilité, sauf accord exprès des Parties portant sur des diligences d'assistance à la réversibilité décrites à un Devis aux conditions indiquées par LMS Factory.

19. PERSONNEL DE LMS FACTORY

LMS Factory assure, en sa qualité d'employeur, la gestion administrative, comptable et sociale de ses salariés qui restent en toutes circonstances sous son autorité hiérarchique et disciplinaire. À ce titre, LMS Factory déclare qu'elle respecte les dispositions applicables du Code du Travail relatives aux personnes qu'elle emploie. Les collaborateurs de LMS Factory affectés à l'exécution d'un Devis demeurent sous la responsabilité exclusive de LMS Factory seule habilitée à leur adresser des directives, même s'ils travaillent dans les locaux ou sur le Système d'Information du Client.

Chacune des Parties renonce à engager ou faire travailler, directement ou par personne interposée, tout salarié de l'autre Partie sans accord exprès et préalable de cette dernière. Cette renonciation est valable pendant toute la durée du Contrat et pendant les 12 mois suivant sa cessation. Dans le cas où l'une des Parties ne respecterait pas cette obligation, elle s'engage à dédommager l'autre Partie en lui versant immédiatement et sur simple demande une somme forfaitaire égale à 12 fois la rémunération brute mensuelle du salarié au moment de son départ.

20. DIVERS

Chaque Partie peut céder le Contrat à un tiers (par apport d'actif, cession de fonds de commerce, fusion, absorption, changement de contrôle, etc.) avec accord exprès de l'autre Partie, conformément au droit commun.

Le Client s'engage à notifier par écrit dans les meilleurs délais toute modification ou projet de modification de sa situation juridique, susceptible d'avoir un effet sur le Contrat et/ou les droits et engagements de LMS Factory.

LMS Factory peut confier à un sous-traitant tout ou partie de l'exécution d'un Devis. LMS Factory demeure toutefois responsable envers le Client des prestations sous-traitées dans les conditions de l'article « Responsabilité ».

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs stipulations seraient considérées nulles, inapplicables ou inopposables par toute juridiction compétente, les autres stipulations restent valables, applicables et opposables sauf disposition contraire de ladite juridiction. Les Parties conviennent que dans une telle hypothèse, elles négocieront de bonne foi des stipulations de remplacement qui seront (i) valables, applicables et opposables et (ii) conformes à l'intention initiale des Parties.

En cas de force majeure, les obligations des Parties sont suspendues pendant la durée de cette cause et leur responsabilité écartée. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure notamment incendie, inondation, tempête, catastrophe naturelle, défaillance des réseaux de communication, panne d'électricité, effondrement des installations, attaque terroriste, guerre, pandémie, intrusion frauduleuse dans un système de traitement informatisé ou détournement de Données, ainsi qu'en cas de fait du prince, demande des autorités publiques, retrait d'autorisation de l'opérateur de télécommunications ou autre circonstance présentant les caractères de la force majeure tels qu'habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français. Dans un premier temps, le cas de force majeure suspend l'exécution du Contrat. S'il se prolonge pendant plus d'un (1) mois, le Contrat peut être résilié sur

notification écrite RAR adressée par l'une des Parties à l'autre, sauf accord contraire écrit entre les Parties. Le cas échéant, les redevances de Service restent dues jusqu'à la date de résiliation effective.

Le Client autorise expressément LMS Factory à reproduire et représenter le logo et la marque du Client sur ses documents promotionnels imprimés et en ligne et citer le Client lors de ses présentations orales, à compter de la date de signature du Contrat et pendant la durée du Contrat, ainsi que mentionner la typologie de prestations effectuées pour le compte du Client.

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir du manquement par l'autre Partie à l'une de ses obligations visées par les présentes ne saurait être interprété comme une renonciation à l'obligation en cause.

En cas de litige, LMS Factory peut valablement administrer la preuve des actions du Client et des Utilisateurs, ainsi que de ses diligences en matière de sécurité ou de disponibilité et le respect des Niveaux de service si le Contrat en prévoit, à l'aide des logs et enregistrements relevés par LMS Factory, qui seuls font foi notamment en ce qui concerne la date, la nature, le volume ou le contenu des Données, Contenus et traitements, ou toute autre Métrique, ce que le Client reconnaît.

En cas de litige, les Parties s'efforcent de trouver une issue amiable à leur différend, en faisant intervenir leurs Directions Générales. Si aucune issue n'est trouvée après un (1) mois de discussion amiable, la Partie lésée est libre de faire valoir la clause suivante, en confirmant par écrit la résiliation motivée par le manquement en cause.

Le Contrat est soumis au droit français. TOUT LITIGE EN RELATION AVEC LE SERVICE, NON RESOLU DE MANIERE AMIALE ENTRE LMS FACTORY ET LE CLIENT, EST SOUMIS A LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL COMPETENT DE NANTES.